

SOUTENEZ LES FORMATIONS DE L'AGROTOULOUSE GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est essentielle pour la réalisation des projets de l'École. Votre soutien financier est donc indispensable à la formation des étudiants et contribue au maintien de la qualité des enseignements en lien avec l'innovation et la recherche pour relever les défis de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.



POURQUOI CHOISIR L'AGROTOULOUSE ?



Un éventail de formations d'excellence avec 860 étudiants formés par an

- 1 formation d'ingénieur agronome sous statuts étudiant et apprenti
- 3 Masters accessibles en alternance
- 1 Mastère spécialisé de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)
- 1 Diplôme National d'Œnologue



Une école engagée

- Amélioration continue de la performance environnementale - ISO 14001
- Management de la qualité de notre offre de formation - ISO 9001
- Un recrutement exigeant et diversifié, 30% d'étudiants boursiers



Un réseau d'ingénieurs agronomes et de partenaires socio-économiques

- + de 300 stages en entreprises par an
- + de 250 métiers dans de nombreux secteurs en France et à l'international, dans des PME comme des grands groupes
- Un réseau d'alumni fort avec 5200 ingénieurs agro actifs
- 6 laboratoires de recherche associés à l'INRAE et au CNRS

860

étudiants formés par an

600

stages, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et stages de césure par an

88%

des diplômés trouvent leur premier emploi en moins de 3 mois

100

professionnels présents au Forum de l'AgroToulouse 2024

110

entreprises ont versé la taxe d'apprentissage à l'AgroToulouse en 2024



SOUTENEZ-NOUS, DEVENEZ PARTENAIRE ET BÉNÉFICIEZ DE NOS SERVICES

- Temps d'échange sur nos possibilités de collaborations
- Invitation à nos événements partenaires
- Mise en avant de vos offres sur notre Career Center
- Tarifs préférentiels pour la locations de salles, amphis...
- Informations exclusives via notre newsletter

RAPPEL

N° SIRET :
193 113 818 001 27

N° établissement / UAI :
0310105 W

CONTACT

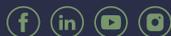
Service Communication et Partenariats

agrotoulouse@ensat.fr
+33 (0) 5 34 32 39 54

INP-AGROTOULOUSE

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
Avenue de l'Agrobiopole - 31320 Auzeville-Tolosane

www.agrotoulouse.fr



COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'AGROTOULOUSE ?

La Caisse des Dépôts a mis en place en 2023 une plateforme pour affecter la taxe d'apprentissage : **SOLTéA**. Elle permet aux employeurs de flécher leur taxe d'apprentissage et aux établissements bénéficiaires de percevoir cette dernière.



1 Calculez le montant dû au titre de la masse salariale 2024



2 Déclarez et payez ce montant à l'Urssaf et à la MSA via la Déclaration Sociale Nominative (DSN)



Connectez-vous à **Net-entreprises**
Si vous n'avez pas de compte Net-entreprises, [connectez-vous ici](#)



Connectez-vous à la plateforme **SOLTéA** pour affecter votre taxe d'apprentissage à partir de mai 2025



Recherchez "**Toulouse INP**" ou "**ENSAT**" avec son code UAI 0310105W



Indiquez le **montant global de votre soutien** à l'AgroToulouse



Validez votre choix



TÉMOIGNAGE

Basile, étudiant en troisième année

« J'ai rejoint l'AgroToulouse après deux ans de prépa BCPST afin de devenir un ingénieur agronome engagé. La richesse et le dynamisme de sa vie étudiante m'ont permis de monter en compétences sur des thématiques différentes (entrepreneuriat, écologie, souveraineté alimentaire...) et de participer à de nombreux événements (conférences, débats, salons...) réunissant des acteurs divers et variés autour des enjeux agricoles, environnementaux et sociaux. De plus, le programme ENVOL basé sur une approche par projets et par compétences m'a vraiment plu car il nous a permis d'aborder de nombreux sujets de façon globale et systémique. »